MuR 1771

Lettres ouvertes aux Ecrivains de Belgique **Publication trimestrielle**
32e année no 122 **mars - avril - juin 1983**

Cent vingt deuxième

LETTRE OUVERTE

aux Ecrivains de Belgique

Equinoxe du printemps 1983.

Mes chers confrères,

Grande fut mon erreur en louant, il n'y a guère, le retour à la paix dans notre Bois sacré. La cause ? Les derniers brouets auxquels nos lettres furent accomodées. En effet, les plats mitonnés par les désinvoltes cuisiniers pèsent toujours sur l'estomac des consommateurs, s'il m'est permis d'user de cette figure.

Le fait est nouveau car les hochepots précédents passèrent sans provoquer de trop visibles grimaces. Aujourd'hui, il est de nature à troubler les aréopagites de nos destinées littéraires, personnages pendérés et tous adeptes de l'optimisme leibnitzien. Il y a de quoi. Songez aux perturbations que pourrait provoquer dans nos rangs la présence d'un esprit revendicateur par nature vindicatif !

Pour avoir un jour évoqué à ce propos la vie exemplaire du mouton, je me suis mal fait comprendre. Etait-ce là une offense ? Au naturel, l'homme apprécie hautement cet animal paisible, tant du dehors que du dedans. Sa laine est précieuse et son gigot comme des côtes sont délectables. Au figuré, il se montre toujours prêt à s'adapter aux impératifs qui sont de règle dans une société policée, soit le modèle du citoyen dont rêvent tous les régimes. Dans notre ère de violence, c'est un titre estimable.

Le danger des revendications, c'est que l'on ne sait jamais jusqu'où elles peuvent entraîner même les plus placides. Ne voyons-nous

pas l'A.E.B. s'associer à telles doléances, en affirmant dans «Nos Lettres» que depuis des décennies elle soutient les mêmes idées. J'avoue ne pas m'en être aperçu, sans doute le fit-elle avec sa discrétion coutumière tout en assurant les autorités de sa considération distinguée. Quoi qu'il en soit, le geste n'en est pas moins significatif.

Quant aux confrères, dont l'ire vengeresse s'est manifestée dans force articles, libelles et lettres ouvertes — j'en eus même une en mains qui est restée, non publiée, pour mieux dire, fermée — ils dénoncent non sans véhémence, l'ignorance et le parti pris de leurs bourreaux.

Au premier reproche, Montaigne répondrait : «Oh ! que c'est doux et mol chevet, et sain que l'ignorance et l'insécurité à reposer une tête bien faite». En l'occurrence, qui peut lire tous les produits issus de notre prurit littéraire ? Dès lors, le choix s'impose. Un des fabricants de ces pots-au-feu avoua récemment avoir lu trois ouvrages d'un auteur qui figure au répertoire de l'A.E.B. avec une centaine de titres. Mais aussi quelle idée de noircir tant de papier ! Dans pareil cas, le choix est inéluctable et que l'intéressé se sente comblé si d'aventure il n'est pas trop défiguré !

Tel protestataire va plus loin, passant du particulier au général, il met en doute le savoir des officiants. Propos dangereux ! Contraindre les gens à ne parler que de ce qu'ils connaissent serait réduire fâcheusement diverses activités de la société, au point même de menacer certaines professions.

Musée de la Littérature

Quant au parti pris, je le tiens pour inévitable. Si le praticien de service n'aime que le roman et la nouvelle, comment voulez-vous qu'il se passionne pour le théâtre ou l'essai ? S'il est lui-même poète, ou croit l'être, les exercices pratiqués hors de son orbite l'agaceront. Un juge est aussi un homme, ou une femme, ses dilections avouées ou secrètes font de l'objectivité un mythe aussi solide que toutes les grandes abstractions dont se nourrit l'esprit humain.

«On ne peut contenter tout le monde et son père» a dit le sage La Fontaine. Cela n'empêchera jamais quelque téméraire de tenter l'impossible. Je pense à ce confrère qui s'attaque à un «Dictionnaire illustré des lettres françaises de Belgique». Il envisage d'y parler de quelque 2.000 auteurs, de quoi faire râler la centaine d'élus échappés aux deux derniers massacres, et promus à la noyade dans une multitude largement démocratique.

2.000 auteurs ! Dans son «Histoire de la littérature belge d'expression française» publiée en 1910, Henri Liebrecht qui commence par la «Cantilène de Sainte Eulalie» n'en cite pas 500 et Maurice Gauchez, toujours généreux, dans son «Histoire des lettres françaises de Belgique, des origines jusqu'à nos jours» (1922) ne dépasse les 2.000 qu'en se promenant d'abord chez les Celtes et les Romains. Ces deux exemples prouvent que nous serons admirablement servis et tant pis si des esprits chagrins y verront un des méfaits de l'instruction obligatoire.

En fait, la chose littéraire, loin de subir le contre-coup des images parlantes et des discours aveugles dont se nourrit l'humanité, ne fait qu'étendre son champ d'action. Régnant sur la publicité, elle fait vendre et acheter, elle suscite le client et elle a créé la vedette dont le culte, encore que changeant, triomphe des Dieux les mieux assis.

Il faut retenir aussi la critique d'art, curieusement négligée par les fabricants d'anthologies ,de tableaux et de panoramas littéraires. Ses officiants sont devenus des philosophes ou des poètes ; philosophes parce qu'ils expliquent des problèmes auxquels personne n'a jamais rien compris, tels que les mystères de la Création ; poètes, parce qu'ils s'expriment en des termes à faire pâlir les exégètes les plus alambiqués de la poésie moderne. C'est nécessaire pour parler d'une manière congrue de l'art d'aujourd'hui, qui peut être cinétique, constructiviste, informel, signalétique, minimal, conceptuel, systématique, contre-sculpturel, gestuel, op et pop et d'autres écoles que ma mémoire rétive n'a pas retenus.

Musée de la Littérature

Ils rejoignent à leur manière, ces penseurs pour qui les mots ordinaires ne sont plus que de vagues approximations. Exemple : Qualifier roman un récit à personnages multiples, engagés dans des intrigues passionnées ou idiotes. Quelle erreur ! C'est un récit fictionnel et le personnage mis en scène est un centre perceptif itinérant, lequel se trouve engagé dans un cheminement des sens que nous appelons vulgairement une intrigue.

J'ai pensé à Stendhal, non parce qu'il provoque cette année une grande mobilisation de stylos. C'est un vieil ami et nos rapports sont fréquents. L'autre jour je suis tombé en arrêt sur une phrase de 1834, telle qu'elle se trouve dans un de ses testaments : «Je voudrais que ce livre fût écrit comme le Code civil».

Roger AVERMAETE.

TOUT S'EXPLIQUE

Eh oui, tout s'explique...

Y a-t-on prêté l'attention convenable ? Monsieur Jacques Huisman, le sympathique directeur du Théâtre International de Belgique a été promu «Officer of the Most Excellent Order of the British Empire» pour les services qu'il a rendus à la Grande-Bretagne dans sa défense acharnée du répertoire anglo-saxon.

Ceci explique du même coup son attitude à l'égard des auteurs belges. Devant la supériorité manifeste des insulaires il a voulu épargner à nos nationaux l'humiliation de comparaisons désobligeantes, en poussant même la délicatesse jusqu'à nier leur existence. Moyen judicieux de sauver la face !

Et nos ministres de la culture, toujours également compétents, ont approuvé cette manière de voir qui sauve patriotiquement l'honneur du pays.

R.A.

ROGER AVERMAETE

BELGIQUE

où vas-tu ?

De quoi grincer des dents si l'on est trop sensible. De quoi rire si l'on a des nerfs solides.

98 pages, 180 francs
aux Editions Jacques Antoine
55-57 rue des Eperonniers, Bruxelles
c.c.p. 000-7331-40

Editeur Roger Avermaete — Lange Lozanastraat 32, boîte 2, 2000 Anvers